



CAPL du 12/07/2016

MOUVEMENT LOCAL DES CONTROLEURS DES FINANCES PUBLIQUES

**COMPTE-RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS
CGT Finances Publiques du personnel**

La séance est ouverte à 9h 30.

Représentants de l'administration:

M MORICEAU ; M. PAILLET ; M RAYMON et Mme GIGUET

Représentants des personnels

CGT- Finances Publiques : Mme FRIAA (T), Mme LASSERRE(T),
Mme FRIAA titulaire concernée par le mouvement local ne prendra pas part au vote.

Solidaires - Finances Publiques : Mme ANGLADE (T), M LAROUSSINIE (T)
Mme VIEYRES (S).Mme MARRONCLE (S)

FO: Mme CUSSAC (T)

Mme ELTER et M LAROUSSINIE pour Solidaires Finances Publiques assurent respectivement les fonctions de secrétariat et de secrétariat adjoint.

Avant d'aborder le mouvement local, madame LASSERRE lit la déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques qui dénonce la tenue tardive de cette CAPL, le nombre important de postes non pourvus au niveau national et au niveau local, et toutes les difficultés que cela va accentuer dans les services et pour les personnels. Elle indique que la CGT Finances publiques s'oppose aux postes « à profil ».

M. MORICEAU reconnaît que la tenue tardive de la CAP engendre des difficultés pour les agents et qu'il appartient à la Direction Générale d'avancer les prochaines CAP nationales, notamment pour le mouvement des contrôleurs.

Il évoque aussi la mise en place du prélèvement à la source qui entraînera une atténuation des suppressions de postes. Dans cette même optique les Centres de Contact, directement impactés dans les relations d'information et de questionnement des usagers seront renforcés en effectifs. Il précise également que les détachements doivent rester ponctuels, avec accord des agents et faire l'objet de leur part de demande de régularisation au niveau national.

1/ Approbation du procès verbal de la CAPL du 21 janvier 2016 (mouvement complémentaire des contrôleurs) :

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

2/ Mouvement local des agents de catégorie B.

Après rappel des affectations prononcées au niveau national, M. PAILLET présente le projet d'affectation locale et les vœux des agents avant examen, et vote de la CAP.

M. PAILLET explique les choix de l'administration par le fait qu'elle a souhaité privilégier les structures les plus impactées par les sous effectifs.

Après de nombreux débats sur les affectations envisagées, le mouvement s'établit comme suit :

RAN AURILLAC

FRIAA Sylvie (fiscalité personnelle) obtient le PCR (mise en place du service au 1^{er} janvier 2017)

FICOT Karl (fiscalité professionnelle) obtient le PCE

INSERGUET Nathalie (gestion des comptes publics) obtient la Trésorerie d'Aurillac Municipale

ESPALIEU Eric (fiscalité professionnelle) obtient la Brigade de Contrôle et de Recherche

FILLON Françoise (gestion des comptes publics) obtient la Trésorerie de Vic sur Cère.

ABASCAL Jean-Luc (fiscalité professionnelle) obtient le SIE d'Aurillac.

COLOMBEAU Grégory (fiscalité professionnelle) obtient le PCE.

REY Gaëlle (fiscalité professionnelle) obtient le PCE.

BOYER Jimmy (fiscalité personnelle) obtient le SIP d'Aurillac

LIGNEREUX Frédéric (fiscalité professionnelle) obtient le SIE d'Aurillac.

SEGERIES Morgan (fiscalité professionnelle) obtient le PCE.

RAN DE MAURIAC

FONTALIVE Chantal (fiscalité personnelle) obtient le SIE-SIP de Mauriac

Le président soumet le mouvement local au vote de la Commission :

Parité administrative : 4 Pour

Parité syndicale : 4 contre : CGT(1) Solidaires(2) et FO (1)

Par leur vote contre, les élus CGT Finances Publiques marquent leur opposition au mouvement local tel qu'il est imposé par l'Administration. Bien qu'ils soient satisfaits pour les agents ayant obtenu leur mutation, ils déplorent que toutes les demandes de vœux n'aient pas obtenu satisfaction, malgré des postes vacants et non supprimés. Malgré les interventions de la parité syndicale, les élus CGT Finances Publiques dénoncent que certaines affectations, imposées par l'administration, ne respectent pas la règle de l'ancienneté administrative.

Mesures d'accompagnement non soumises au vote :

PELLET Christian- ALD Aurillac	Direction Pôle Expertise juridique, fiscale et financière Division des affaires juridiques.
CHARLAINE Bernadette ALD Mauriac	Maintenue SIP/SIE Mauriac
GIRE Perrine ALD Saint Flour	Maintenue à la Trésorerie de Chaudes Aigues
BERTRAND Béatrice- ALD Cantal	SIE-SIP Saint Flour
CAPPELIE Olivier -ALD Cantal	Service de Publicité Foncière
SERRE David ALD Cantal	Maintenu SIE-SIP Mauriac jusqu'au 31/12/2016 PCRP antenne Mauriac au 01/01/2017
CONSTANT Bernadette	EDR : (Résidence administrative Mauriac)
MEUNIER Fabrice	EDR :(résidence administrative Saignes)
ALCOUFFE Julien Technicien géomètre	CDIF Aurillac emploi excentré sur Saint Flour
COLOMBEAU Grégory RAN Aurillac -PCE	Détachement au PCRP au 01 /01/2017
THERON Bernadette -RAN Aurillac -Direction	Détachement à la Trésorerie de Chaudes Aigues
FILLON Françoise RAN Aurillac-Gestion comptes publics	Détachement à la Trésorerie de Saint Flour jusqu'au mois de décembre 2016

3/Questions diverses :

Concernant la mise en place du PCRP et ses effectifs, suite à des interrogations de la parité syndicale, M. MORICEAU répond qu'il souhaite créer un service d'une capacité initiale de cinq agents dont deux cadres A, mais que cet effectif n'est pas figé et qu'il pourra évoluer. Tout cela sera évoqué lors d'un groupe de travail mi-septembre, dans lequel seront définis les périmètres de compétence du PCRP et les protocoles avec les autres services concernés.

Un groupe de travail sur le rapprochement SPF et Service de l'enregistrement est également prévu courant septembre. À cette occasion M. MORICEAU annonce que les agents de l'enregistrement auront l'obligation de suivre leur mission "une note nationale devrait entériner ce fait dans les mois à venir ". Si cela se confirmait, cela serait une attaque frontale des droits et garanties des agents.

Suite à une demande de la CGT Finances publiques, M MORICEAU s'engage à ce qu'un tableau de tous les ALD et « détachement d'agents dans le département » au 1^{er} septembre soit fourni aux organisations syndicales avant la tenue des CAP de mouvement local pour les agents A B et C.

La séance est levée à 11h50.

Les élus CGT Finances Publiques
Sylvie Friaa -Claire Lasserre



Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques du Cantal au mouvement local des contrôleurs du 12 juillet 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les élus CGT FINANCES PUBLIQUES réitèrent leur demande que tout soit fait à l'avenir pour que les CAP d'affectations locales se tiennent au plus tôt, car cela entraîne de grandes difficultés pour les collègues concernés (installation, scolarisation des enfants, recherche de logement).

Les élus CGT FINANCES PUBLIQUES rappellent leur attachement au paritarisme et leur position sur la tenue des commissions paritaires locales, qui doivent être de réels organismes où la défense des personnels est véritablement et valablement assurée.

Ce mouvement local se fait dans un contexte national de poursuite et d'aggravation des suppressions de postes et de sous-effectifs. (907 vacances de contrôleurs au niveau national, dont 2,8 dans le Cantal).
Tout cela se traduit par des conditions de travail toujours plus difficiles pour l'ensemble des collègues et des possibilités de mutation réduites.

Les élus CGT FINANCES PUBLIQUES revendiquent un recrutement à hauteur des besoins, ainsi que l'arrêt des suppressions de postes. C'est une nécessité pour garantir la qualité de notre service public et des conditions de travail correctes pour tous les collègues.

Concernant les travaux du jour, les élus CGT FINANCES PUBLIQUES considèrent que votre projet de mouvement ne tient pas compte des postes vacants et des vœux formulés par les agents.

Ils exigent que tous les postes soient pourvus et que les règles d'affectation, notamment la règle de l'ancienneté administrative, soient respectées lors de ce mouvement local des contrôleurs.

Ils réaffirment leur opposition aux affectations « à profil » et au volume important d'agents mis à la disposition-tous grades confondus- pour combler les déficits créés par les suppressions de postes.

Ils insistent aussi sur le fait que les situations de détachement ne doivent être que provisoires et rester exceptionnelles.

Les détachements ne doivent pas constituer un moyen alternatif de gestion des mouvements locaux.